



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
17 décembre 2024**

24-12-144

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 17 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le vendredi 17 décembre 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le jeudi, 5 décembre 2024 en marge d'une réunion de travail tenue le même jour et réunissant les élus

L'avis de convocation se lit comme suit :

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, **mardi le 17^{ième} jour de décembre 2024 à 20 h 00** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2025
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027

De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

DONNÉ à Ste-Marthe, ce 5^{ième} jour de décembre 2024.

(Signé) Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 00.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025

Il est proposé

24-12-145

QUE les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2025 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

REVENUS :

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :

Taxe foncière générale : 2 998 988 \$
Usage commun aqueduc : 28 555 \$
Paiement tenant lieu de taxes : 11 633 \$
Autres taxes : 259 765 \$

AUTRES REVENUS :

Services municipaux : 197 749 \$
Autres revenus : 135 770 \$
Subventions gouvernementales : 844 853 \$

TOTAL DES REVENUS : 4 477 313 \$

DÉPENSES :

Administration générale : 806 425 \$
Sécurité publique : 861 301 \$
Transport : 1 953 700 \$
Hygiène du milieu : 354 374 \$
Aménagement, urbanisme, développement : 189 487 \$
Loisirs et culture : 291 276 \$
Frais de financement : 500 \$
Dépenses en immobilisation : 20 250 \$
Surplus non affecté : 0 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 4 477 313 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé

24-12-146

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 comme suit :

	2025	2026	2027
Aménagement des bâtiments	0 \$	1 000 000 \$	0 \$
Aqueduc	60 000 \$	500 000 \$	50 000 \$
Entretien des chemins	1 150 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
Équipements - parc et loisirs	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Équipements - sécurité publique	15 000 \$	0 \$	0 \$
Équipements - centre communautaire	0 \$	25 000 \$	0 \$
Équipements - service d'incendie	21 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Équipements - voirie	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Total :	1 266 000 \$	1 695 000 \$	220 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

A voté CONTRE : Monsieur le conseiller Sébastien Legros

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets de la présente séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires de l'année à venir ainsi que du plan triennal d'immobilisation. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 42

Il est proposé

24-12-147

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général